



Constatation de défauts non visibles à la réception

Par **AGC**, le **27/04/2009** à **09:27**

Bonjour,

j'ai commandé en janvier dernier un canapé convertible sur le site Delamaison.com; la livraison a été effectuée le 20 02 2009, nous avons réceptionné le produit en présence du transporteur et émis des réserves (sous réserve de découvertes ultérieures non visibles). Et lors de la première utilisation de la fonction convertible, nous avons constaté des défauts (visse de travers, latte de bois de la structure fissurée).

Que peut-on faire ? les réserves émises sur le bon de livraison sont-elles suffisantes ? quels recours avons-nous ?

Merci pour vos conseils.

Très cordialement.